

Commune de Ballaison

INFOS BALLAISON N°39 / Avril 2016



SÉANCE DU CONSEIL DU 15 MARS 2016

PRÉSENTS : M. SONGEON Christophe, Mme NEYROUD Michèle, M. MEYNET Jacques, Mme VULLIEZ Josette, M. TRAIN Raymond, Mme RAPIN Christiane, M. MILLET Jean-Pierre, M. PIERRON Hervé, Mme BOURET Ariane, M. GOBANCÉ Christian, Mme DEBUYSSCHER Audrey, Mme LOUBET Chantal, M. BOULENS Philippe.

EXCUSÉS : Néant.

ABSENTS : Mme BERTHOLON Stéphanie, M. WOESTELANDT Baptiste.

POUVOIRS : Néant.

A été élue secrétaire : Mme NEYROUD Michèle.

AJOUT A L'ORDRE DU JOUR

Sur proposition de Monsieur le Maire, le conseil municipal décide d'ajouter à l'ordre du jour la question relative à la location de la salle polyvalente par la MATE (maison des arts de Thonon – Evian).

PRESENTATION DE DIVERS PROJETS AU CONSEIL MUNICIPAL :

Sur le terrain situé en face de l'école primaire, appartenant à la commune, un parking d'une trentaine de places de stationnement est envisagé en face de l'école primaire. Le parking serait situé à l'arrière d'une placette, bordant la RD 225, qui pourrait être utile lors de diverses manifestations.

Une dépose minute serait créée en face de l'école primaire. Un emplacement pour des molochs permettant le tri sélectif des ordures ménagères serait inclus dans le projet. Le montant de ces travaux est estimé à 345 227,68 € HT.

Compte-tenu des explications données, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le projet d'aménagement des abords de l'école primaire et du cimetière, tels qu'étudiés par les cabinets AKENES et C2i. Il autorise Monsieur le Maire à lancer la consultation afférente, à signer tous les documents se rapportant à ce dossier et à déposer un dossier de demande de subvention auprès du conseil départemental de la Haute-Savoie, des Services de l'Etat, et auprès de tout autre organisme susceptible d'aider financièrement la commune à réaliser ces travaux.

• **Deuxième projet** : aménagement du cimetière de la commune. Un « Jardin du Souvenir » inexistant actuellement, serait notamment créé, bordé par un espace végétalisé. Un ou deux ossuaires seraient également positionnés le long du chemin y accédant. La restauration des parties détériorées, la mise aux normes du portail ainsi que l'aménagement et la réorganisation des allées sont prévus. Le montant de ces travaux est estimé à 234 176,74 € HT.

Compte-tenu des explications données, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le projet d'aménagement du cimetière, tel qu'étudié par les cabinets AKENES et C2i. Il Monsieur le Maire à lancer la consultation afférente, à signer tous les documents se rapportant à ce dossier et à déposer un dossier de demande de subvention auprès de tout organisme susceptible d'aider financièrement la commune à réaliser ces travaux.

• **Troisième projet** : sécurisation et mutualisation des arrêts de bus sur la RD 225 (Chemin de l'Épine/Marcorens). L'objectif principal est de définir l'image du futur arrêt de bus mutualisé, sécuriser des cheminements piétons. S'agissant de la Route Départementale N°225, il est impératif que l'étude présentée tienne compte des critères techniques et administratifs du département de la Haute-Savoie. Le montant de ces

travaux est estimé à 602 892,29 € HT, y compris les études, les frais de maîtrise d'œuvre, d'assistance technique et d'acquisition foncière.

Compte-tenu des explications données, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le projet de sécurisation et mutualisation des arrêts de bus sur la RD 225 (chemin de l'Épine/Marcorens), tel qu'étudié par le Cabinet C2i de THONON-LES-BAINS. et autorise Monsieur le Maire à lancer la consultation afférente, signer tous les documents se rapportant à ce dossier et à déposer un dossier de demande de subvention auprès du conseil départemental de la Haute-Savoie, des Services de l'Etat, ainsi qu'auprès de tout autre organisme susceptible d'aider financièrement la commune à réaliser ces travaux.

ACQUISITION TERRAIN & HABITATION M^{ME} MICHEL

La CCBC (Communauté de Communes du Bas-Chablais) a lancé une consultation pour désigner un bailleur social intéressé par la réalisation de logements locatifs aidés. Trois bailleurs sociaux ont répondu à cette consultation.

La commune envisage de demander à l'EPF (Etablissement Public Foncier) sis à 74350 VILLY-LE-PELLOUX le portage financier de ce projet. Une comparaison sera faite avec un emprunt direct, le résultat sera communiqué lors d'une prochaine séance de conseil.

FINANCES

Vote de quatre subventions :

Monsieur le Maire soumet à l'assemblée quatre demandes supplémentaires. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'allouer les subventions suivantes, qui seront ajoutées à la liste de celles votées le 23 février 2016 :

- 690,00 € à la Fédération départementale de la Haute-Savoie de lutte contre la grêle – Groupement du Chablais,
- 410,00 € à l'AFR de Douvaine (Association Familles Rurales),
- 1 330,00 € au Sou des Ecoles de Ballaison,
- 50,00 € au Thonon Athlétic Club.

Le montant des subventions 2016 est ainsi porté à 29 692 €.

LOCATION DE LA SALLE POLYVALENTE POUR LE SPECTACLE MAISON DES ARTS THONON EVIAN LE 30 MARS 2016

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la maison des Arts THONON-EVIAN souhaite organiser à la salle polyvalente de BALLAISON un spectacle : « L'homme qui plantait des arbres », dans le cadre des « chemins de traverse », le mercredi 30 mars 2016, à 18H30. Il est nécessaire de passer une convention pour l'utilisation de la salle polyvalente, Monsieur le Maire demande l'avis du conseil municipal par rapport à ces conditions, qu'il conviendrait de revoir, afin de favoriser l'accès du plus grand nombre à la culture.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de la mise à disposition gratuite de la salle polyvalente de Ballaison, le mercredi 30 mars 2016 de 8H30 à minuit, pour l'organisation de ce spectacle. Il autorise Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir entre Monsieur Thierry MACIA, directeur de la Maison des Arts THONON-EVIAN et la commune, ainsi que tous documents nécessaires se rapportant à ce spectacle.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 21H20mn.



PRÉSENTS : M. SONGEON Christophe, Mme NEYROUD Michèle, M. MEYNET Jacques, Mme VULLIEZ Josette, M. TRAIN Raymond, Mme RAPIN Christiane M. MILLET Jean-Pierre, M. PIERRON Hervé, Mme BOURET Ariane, Mme DEBUYSSCHER Audrey, M. BOULENS Philippe, Mme LOUBET Chantal.

EXCUSÉS : Mme BERTHOLON Stéphanie, M. WOESTELANDT Baptiste.

ABSENT : M. Christian GOBANCÉ.

POUVOIR : Mme BERTHOLON Stéphanie a donné pouvoir à M. Hervé PIERRON.

A été élu secrétaire : M. MEYNET Jacques.

AJOUT A L'ORDRE DU JOUR

Néant

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Les élus approuvent à l'unanimité le compte-rendu du conseil municipal du 23 février 2016.

COMPTE-RENDU DES DECISIONS DU MAIRE PRISES EN VERTU DES DELEGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

• Décisions :

Elaboration de dossiers de demande de subventions pour les abords de l'école primaire :

Des subventions peuvent être octroyées aux collectivités locales par les services de l'Etat ou par le Conseil Départemental de la Haute-Savoie sous réserve d'élaborer un dossier technique, détaillant les travaux envisagés.

L'agence AKENES de MEYTHET a adressé un devis à la mairie, le 24/02/2016, d'un montant HT de 4 060 €, concernant l'élaboration des dossiers de demandes de subventions qui permettront à la commune de solliciter à la fois des demandes de subventions, mais également de demander l'avis technique du CD74, indispensable à son éventuelle participation financière.

Monsieur le Maire a décidé le 1^{er} mars 2016 d'approuver le devis de l'agence AKENES, d'un montant de 4 060 € HT, ainsi que le contenu et les modalités de réalisation de la mission.

Remplacement de matériel informatique et installation d'un serveur au service administratif :

Le service administratif de la mairie de Ballaison compte six postes informatiques. La SARL Assistance Informatique, sise 4, grande rue 74930 REIGNIER, a fourni à la commune une proposition commerciale n°EB/07032016, datée du 7 mars 2016, pour répondre à ces besoins.

- Pour remplacer le poste informatique obsolète du service administratif de la mairie de Ballaison, le devis s'élève à 1 040,00 € HT. Il comprend la fourniture et l'installation d'un nouveau Pc HP 280 G1, ainsi que la fourniture du logiciel Office 2016 petite entreprise, pour un montant de 1 040 € HT,
- Pour le remplacement des batteries 12 V des onduleurs, le devis s'élève à 120 € HT.
- Pour la centralisation nécessaire des données bureautiques et des logiciels de l'association des maires, le devis s'élève à 1 810,00 € HT.

Monsieur le Maire a décidé d'approuver le 21 mars 2016 la proposition commerciale de la SARL ASSISTANCE INFORMATIQUE.

Pose de bordures aux abords de la VC N°213 (impasse des Peupliers) :

Il est nécessaire de procéder à la pose de 22 m de bordures le long de la VC N°213 (impasse des Peupliers) afin de délimiter précisément la chaussée et empêcher l'empiètement de véhicules sur les propriétés privées attenantes.

La société COLAS Rhône-Alpes Auvergne, antenne de 74550 PERRIGNIER, a fait parvenir un devis le 11 mars 2016, d'un montant de 1 272,00 € HT, comprenant l'installation du chantier, la fourniture et la pose de bordures A2 béton.

Monsieur le Maire a décidé d'approuver ce devis le 21 mars 2016.

Désembouage de radiateurs du bâtiment communal « Ecole Primaire/ logements communaux » :

Pour permettre le bon fonctionnement du circuit de chauffage du bâtiment communal : Ecole primaire/Appartements communaux, il est nécessaire de faire procéder à son désembouage.

Monsieur le Maire a décidé le 21 mars 2016 d'approuver le devis de 1860 € HT de la MDL GRENAT Chauffage – Sanitaire.

FINANCES

Monsieur le Maire propose tout d'abord de soumettre au vote de l'assemblée les taux d'imposition des trois taxes directes locales pour 2016. Compte-tenu du projet de budget 2016 présenté aux élus, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de ne pas augmenter les taux de 2015 et de les conserver comme suit pour l'année 2016 :

Taxe d'habitation.....	13.33 %
Taxe foncière (bâti).....	15.32 %
Taxe foncière (non bâti).....	58.22 %

Le projet de budget 2016 fait apparaître un besoin de financement de 614 921,14 €.

Vote du compte de gestion 2015 :

Monsieur le Maire informe l'assemblée municipale que l'exécution des dépenses et recettes relatives à l'exercice 2015 a été réalisée par le receveur municipal en poste à Douvaine et que le compte de gestion établi par ce dernier est conforme au compte administratif du budget principal.

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du maire et du compte de gestion du receveur municipal, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte le compte de gestion du receveur municipal pour l'exercice 2015, dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif pour le même exercice.

Vote du compte administratif 2015 :

Sous la présidence de Madame Michèle NEYROUD, 1^{er} adjointe au Maire, le conseil municipal examine le compte administratif 2015 qui s'établit ainsi :

FONCTIONNEMENT

Dépenses de l'exercice	1 106 123,28 €
Recettes de l'exercice	1 519 784,14 €
Excédent de clôture.....	413 660,86 €

INVESTISSEMENT

Excédent reporté	667 350,46 €
Dépenses de l'exercice	1 179 114,07 €
Recettes de l'exercice	580 565,22 €
Excédent de clôture.....	68 801,61 €

RESTES A REALISER

Recettes	176 793,00 €
Dépenses	166 207,00 €
Solde positif.....	10 546,00 €

Monsieur le Maire n'étant pas présent dans la salle, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le compte administratif pour l'exercice 2015.

Affectation des résultats 2015 :

Le conseil municipal, après avoir entendu et approuvé le compte administratif du budget principal de l'exercice 2015, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2015 et constatant que le compte administratif 2015 présente un excédent de fonctionnement de 413 660,86 €, décide à l'unanimité d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

RESULTAT DE L'EXERCICE : EXCEDENT	413 660,86 €
DEFICIT D'INVESTISSEMENT AU 31.12.2015	598 548,85 €
RESULTAT 2015 AFFECTE COMME SUIV	
Report en Section de Fonctionnement – Article 002	495 452,15 €
Section d'Investissement :	
Solde d'exécution section d'investissement reporté article 001	68 801,61 €

Vote du budget primitif principal 2016 :

Vu le projet présenté par Monsieur le Maire, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte le budget primitif de l'exercice 2016 comme suit :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	1 941 127,29 €	1 941 127,29 €
Investissement	1 040 538,04 €	1 040 538,04 €
TOTAL	2 981 665,33€	2 981 665,33 €

Compte de gestion du cimetière 2015 :

Monsieur le Maire informe l'assemblée municipale que l'exécution des dépenses et recettes relatives à l'exercice 2015 a été réalisée par le receveur municipal en poste à Douvaine et que le compte de gestion établi par ce dernier est conforme au compte administratif du budget du cimetière.

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du maire et du compte de gestion du receveur municipal, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte le compte de gestion du receveur municipal pour l'exercice 2015 dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif pour le même exercice.

Compte administratif du cimetière 2015 :

Sous la présidence de Madame NEYROUD Michèle, Première Adjointe, le conseil municipal examine le compte administratif 2015 qui s'établit ainsi :

EXPLOITATION

Déficit reporté	746,40 €
Dépenses de l'exercice	483,00 €
Recettes de l'exercice	0,00 €
Déficit de clôture.....	1 229,40 €

INVESTISSEMENT

Déficit reporté	76,76 €
Dépenses de l'exercice	0,00 €
Recettes de l'exercice	483,00 €
Excédent de clôture.....	406,24 €

Monsieur le Maire n'étant pas présent dans la salle, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le compte administratif du cimetière pour l'exercice 2015.

Affectation des résultats 2015 :

Le conseil municipal après avoir entendu et approuvé le compte administratif du budget cimetière de l'exercice 2015, statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2015, et constatant que le compte administratif 2015 présente un déficit d'exploitation de 1 229,40 €, décide à l'unanimité de reporter les résultats 2015 comme suit :

SECTION D'EXPLOITATION

Article 002 – Déficit d'exploitation reporté 1 229,40 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Article 110 – Report à nouveau 406,24 €

Budget du cimetière 2016 :

Vu le projet présenté par Monsieur le Maire, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte le budget primitif de l'exercice 2016 comme suit :

	Dépenses	Recettes
Exploitation	5 774,99 €	5 774,99 €
Investissement	4 951,83 €	4 951,83 €
TOTAL	10 726,82 €	10 726,82 €

SECURITÉ

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le Groupement de Gendarmerie Départementale de la Haute-Savoie offre la possibilité aux communes de réaliser gratuitement un diagnostic de vidéo protection, avant une éventuelle installation sur leur territoire afin d'assurer la sécurité des personnes, la prévention des atteintes aux biens et la protection des bâtiments publics.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 11 voix favorables, 1 voix contre et une abstention, donne son accord pour la réalisation d'un diagnostic de vidéo protection sur la commune.

VOIRIE ET RESEAUX

Sécurisation des Crapons - Crapon Nord - Informations sur l'avancement du chantier :

La Commission d'Appel d'Offres (CAO) devra se réunir prochainement concernant le dépassement des montants initiaux du marché pour le lot 1 : « terrassement VRD » de 27 000 € soit + 12 %, et pour le lot 2 : « Revêtements », de 18 000 €, soit 7 %. Ces dépassements correspondent à la réfection de la voirie de l'impasse Jacquin, non prévue initialement, pour une part. D'autre part, les travaux du carrefour n'ont pas pu être réalisés en même temps que la voie principale, suite au retard dans la dépose des poteaux ERDF et Orange, ce qui a engendré un surcoût.

Echange de terrain entre le GFA du domaine de Senoche et la commune :

Monsieur le Maire présente au conseil municipal un projet de division établi par le cabinet COLLOUD, géomètre-expert DPLG à ANNEMASSE, concernant un échange de terrain entre le GFA Domaine de Senoche et la commune de BALLAISON. Le GFA Domaine de Senoche possède en effet une parcelle qui, dans les faits, de par sa position, est utilisée par les usagers du domaine public.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise l'extraction du domaine public de 88 m², situés sur l'emprise actuelle de la VC N°205 (chemin de Senoche). Cette surface de 88 m² sera échangée avec le GFA Domaine de Senoche, contre une surface égale de 88 m² issue de la parcelle section E, n°399.



Marché à procédure adaptée (MAPA) pour les travaux d'entretien, d'aménagements courants de la voirie et réseaux divers, de la mise aux normes PMR des espaces publics :

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'un MAPA a été lancé pour l'entretien de la voirie et divers aménagements courants, ainsi que la mise aux normes des espaces publics pour les personnes à mobilité réduite. Ce marché est un marché à bon de commandes, renouvelable chaque année jusqu'en 2020, permettant une dépense annuelle de 50 000 € maximum.

La commission d'appel d'offres (CAO) s'est réunie ce jour à 16H30, pour désigner l'entreprise adjudicataire parmi les deux candidats qui ont déposé une offre, après négociation. Il s'agit de l'entreprise COLAS, sise à Perrignier, pour un montant de 150 563,05 € HT. L'entreprise EIFFAGE avait fourni une offre d'un montant de 151 768,00 € HT. Pour retenir l'entreprise la mieux disante, les critères d'attribution fixaient à 60 % la valeur technique et à 40 % le prix.

PERSONNEL COMMUNAL

Création d'un poste à plein temps et suppression d'un poste à mi-temps, au service administratif de la mairie :

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il a recruté une personne pour occuper le poste de Rédacteur resté vacant depuis la mutation d'un agent au 11 mai 2015. Cette personne devrait intégrer le personnel communal au début du mois de juin 2016. Cet agent est actuellement positionné sur le grade d'Adjoint Administratif 1^{ère} classe (catégorie C), et a réussi le concours de Rédacteur, session 2015. Le grade de Rédacteur fait partie d'un nouveau cadre d'emploi, (catégorie B), et il n'est pas possible d'y intégrer directement l'agent, sans qu'il effectue au préalable un stage d'une année en détachement de son poste d'adjoint administratif.

Il convient donc de créer un poste d'adjoint administratif 1^{ère} classe, pour accueillir le nouvel agent. Au vu du recrutement effectué pour l'occupation du poste de secrétaire Etat-Civil, Elections, cimetière et autres tâches polyvalente et des négociations avec la collectivité de provenance de l'agent, Monsieur le Maire propose de créer :

Un poste d'adjoint administratif 1^{ère} classe à plein temps, permettant à l'agent concerné d'être ensuite nommée en détachement de ce poste, sur le poste de Rédacteur vacant, pendant la durée de son stage d'un an.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de la création d'un poste d'Adjoint administratif 1^{ère} classe, à plein temps, avec effet au 1^{er} juin 2016.

Achat d'un véhicule électrique pour le service technique :

Le service technique dispose d'un véhicule de marque Citroën Berlingo, acheté neuf en 2005 qu'il est nécessaire de remplacer. Le garage DUVERNEY de THONON-LES-BAINS a fait parvenir à la commune une offre commerciale pour l'achat d'un véhicule RENAULT KANGOO électrique, dont le montant final, après déduction de l'aide de l'Etat et du rabais du garage, s'élèverait à 13 028,59 € HT. Le montant de la location de la batterie pour les recharges s'élèverait à 72 €, pendant 7 ans, durée de vie d'une batterie.

LA PAROLE AUX COMMISSIONS

Groupement de lutte contre la grêle :

Un élu informe l'assemblée que le groupement de lutte contre la grêle n'a plus le droit d'acheter des fusées explosives. Il est toutefois permis de tirer les fusées qui restent en stock. Le groupement cherche des pistes alternatives.

Dépôts sauvages de débris à Marcorens :

Les dépôts sauvages de débris continuent de façon importante à Marcorens, devant la croix du Sarzieu. Sitôt qu'un nettoyage a lieu, de nouveaux dépôts sont constatés.

Travaux sans autorisation :

L'adjointe à l'urbanisme est allée constater au lieu-dit : « Bois Thiébauld », près des réservoirs d'eau potable, un terrassement, avec la présence d'un tuyau qui s'enfonce dans la terre. Une plainte a été déposée à la gendarmerie.

URBANISME

• **Permis de construire :**

➔ Dépôt le 01/03/2016 : M. AL KHALIFA Ahmed, lieu-dit : « Champlan », extension d'une villa.

➔ Dépôt le 15/03/2016 : M. BUTTY Claude, lieu-dit : « La Caserne », rénovation et transformation d'un bâtiment rural.

• **Déclarations préalables :**

➔ Dépôt le 29/02/2016 : M. POUILLARD Philippe, lieu-dit : « Derbet », sur le bâtiment agricole, dépose du toit en amiante ciment par une entreprise agréée, pose de bac-acier couleur brun rouge, pose de panneaux photovoltaïques de type semi-intégré sur le pan de toit exposé Ouest.

➔ Dépôt le 29/03/2016 : Mme GENLOT Alison, lieu-dit : « Les Plantées » : secteur agricole bâti, mise en place d'un portail entouré de 2 piliers à l'entrée de la propriété.

QUESTIONS DIVERSES

• **Pose de miroirs dans la commune :**

Quelques habitants souhaiteraient poser des miroirs devant l'accès à leur propriété, pour une meilleure visibilité. Cependant, la réglementation les concernant est très stricte, ils représentent un danger s'ils ne sont pas adaptés, Monsieur le Maire donne donc une réponse négative à leur installation, sauf cas bien précis à étudier.

• **Prochaine réunion du conseil municipal :**

Elle aura lieu le mardi 26 avril 2016 à 20H30.

• **Recherche de local pour deux infirmières libérales :**

Deux infirmières libérales souhaitant s'installer sur la commune ont demandé à Monsieur le Maire de les aider à trouver un local. Pour l'instant la recherche est infructueuse.

• **Logement d'une famille en urgence :**

Monsieur PUGIN-BRON a sollicité l'accord de la commune pour loger en urgence une famille dans le studio communal situé au-dessus de la bibliothèque. La paroisse St Jean-Baptiste en Chablais aurait donné son accord. L'adjointe chargée des affaires sociales prendra contact avec la Paroisse St-Jean-Baptiste-en-Chablais. Les élus donnent leur accord pour le logement de cette famille, qui devrait arriver le 1^{er} avril prochain, mais précisent qu'il s'agit d'un dépannage.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 22H55.

